

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

Du 26 septembre 2022 à 19 heures

Date de convocation : 19 septembre 2022

Date d'affichage des délibérations : 27 septembre 2022

L'an 2022 et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de SENNEÇAY sous la présidence de Mme THIBAUT Irène, Maire

Étaient présents :

Mme Irène THIBAUT Maire

M. Sylvain BOUCHERAT adjoint

M. Patrick JACQUET Conseiller

Mme Christelle PICARD Conseillère

Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère

Mme Nadège PASTOUT Conseillère

M. Nicolas DESESSART Conseiller

M. Philippe TOURATON Conseiller

M. Frédéric PORTE Conseiller

Étaient excusés :

M. Denis PAJOT et Madame Laure CHAILLOT

Ayant donné procuration :

Mme Agathe BERTHONECHE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- **Vœu dans le cadre de l'enquête publique du projet aérogénérateurs au lieu-dit « Les Peurnes » à Saint Germain des Bois**

Vœu dans le cadre de l'enquête publique du projet aérogénérateurs au lieu-dit « LesPeurnes » à Saint Germain des Bois

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet de parc éolien par la société Total Énergie au lieu-dit « Les Peurnes », hameau de Baranthaume sur la commune de Saint Germain des Bois.

Le projet consiste en l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance électrique minimale de 3.45 KW, d'une hauteur en bout de pale à la verticale de 200 m maximum, soit une puissance du parc de 13.8 KW au total.

Le site des Peurnes se trouve au centre d'un vaste ensemble d'espaces naturels connus et reconnus pour la richesse de leurs habitants et de leur biodiversité.

Madame le Maire rappelle que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis défavorable le 16 juin 2022 pour les raisons suivantes :

« Au regard de l'implantation des éoliennes, il faut noter que le projet se situe sur une zone avec de forts enjeux environnementaux (proche d'un espace Natura 2000, en zone boisée, présence de chiroptères, ...). Il est précisé que la collectivité, de son côté, avait engagé des échanges avec le porteur du projet et avait formulé des observations, notamment sur la hauteur maximale des éoliennes. Ces observations n'ont pas été suivies d'effet.

Considérant que le site n'est pas approprié pour ce type d'implantation et qu'il consomme des espaces agricoles liés à la création de chemins d'accès supplémentaires non justifiée, la commission rend un avis défavorable ».

Une enquête publique est en cours jusqu'au 28 septembre 2022 12h00. La commune de Senneçay n'a pas été sollicitée pour émettre un avis sur ce projet, car elle est éloignée du lieu d'implantation de plus de 8 km.

La commune de Senneçay est contiguë à la commune de Saint Germain des Bois et serait impactée par l'implantation de ces 4 machines.

Le conseil municipal émet le vœu que le projet des Peurnes soit abandonné, et refuse l'implantation de ces 4 éoliennes au lieu-dit « Les Peurnes », sur la commune de Saint Germain des Bois.

Monsieur Desessart demande s'il pourrait être rajouté sur la délibération la motion qui avait été votée le 8 avril 2022.

Monsieur Patrick JACQUET exprime son ressenti et pense que, tel que le vœu est rédigé cela sous-entend que l'on ne serait pas contre l'implantation d'éoliennes sur un autre territoire. Madame le Maire lui répond qu'aujourd'hui on se prononce sur un projet précis, dans le cadre d'une enquête publique. Madame le Maire, suite à la demande de Monsieur Desessart, propose de faire référence à la délibération du 8 avril 2021 dans cette nouvelle délibération.

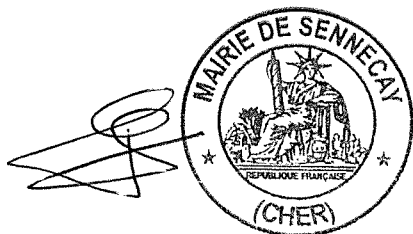
Madame le Maire demande si les conseillers veulent voter à main levée ou à bulletin secret ? Tout le monde est d'accord pour voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 1 abstention (M. Patrick JACQUET), émet le vœu que le projet d'implantation de 4 aérogénérateurs au lieu-dit « Les Peurnes » sur la commune de Saint Germain des Bois soit abandonné, afin d'être en cohérence avec la motion du 08 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 19H30.

Le Maire
THIBAUT Irène

Le secrétaire de séance
Agathe BERTHONECHE



A handwritten signature in black ink, consisting of the letters "AB" followed by a horizontal line.